



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

PÊCHE

Parcours carpe de nuit

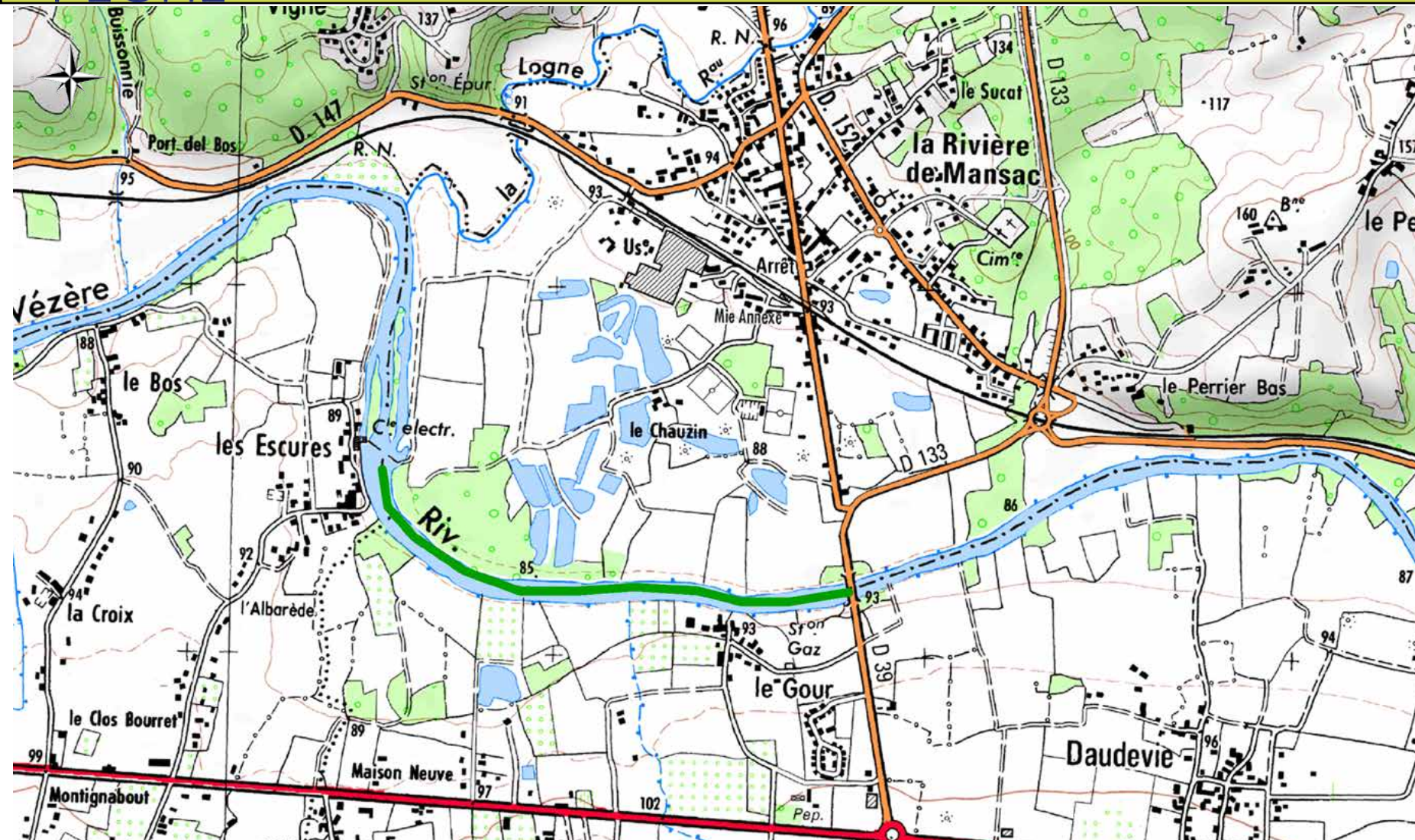


AAPPMA
VOUTEZAC



Description:

Rivière Vézère (2ème catégorie piscicole), du pont de la route départementale 39 à un point situé à une distance de 50m à l'amont de la digue de la centrale des Escures, commune de Mansac, rive droite.



■ Réserve permanente

■ Réserve temporaire

■ Pêche de nuit

IGN

BD Ortho - Scan 25 IGN - 2007 reproduction interdite
Autorisation n°LE-BDOrtho-CG19-005.
Autorisation n°LE-SCAN25-CG19-005

La Vézère à Mansac

